

FICHE E : ÉLABORER LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Cette fiche donne des pistes de réflexion et des recommandations à adapter à son contexte local.

Ce travail de préparation doit permettre à la commune de mettre en place une logique d'adaptation progressive avec montée en puissance de son organisation et gradation de sa réponse opérationnelle, en fonction des risques du territoire. Pour chaque phénomène retenu dans le diagnostic des risques, il faut :






- ▶ arrêter une stratégie de réponse opérationnelle selon les conséquences attendues ;
- ▶ définir les missions et actions nécessaires pour la mettre en œuvre ;

- ▶ définir le moment où il faut déclencher les différentes actions.

Le but est d'aboutir à **une trame chronologique d'actions à réaliser** prenant en compte :

- ▶ l'évolution possible du phénomène ;
- ▶ l'augmentation et l'évolution des enjeux impactés ;
- ▶ la stratégie de réponse définie au préalable ;
- ▶ le délai nécessaire pour mettre en œuvre les différentes actions.

Cette trame est appelée **plan d'intervention gradué**.

| | | |
|--|--|---|
|  Objectif | Prévoir les actions à mener en fonction du risque et des délais d'anticipation du phénomène et de réalisation des actions. |  |
|  Pourquoi | Disposer d'une trame chronologique d'aide à la décision. | |
|  Comment faire ? | Élaborer pour chaque scénario retenu un plan d'intervention gradué. Sur la base du travail réalisé en suivant les fiches C et D, définir la stratégie de réponse pour les différents niveaux de gravité. Développer les différentes actions à mettre en œuvre par la commune pour réaliser cette stratégie et définir les niveaux de déclenchement des actions pour aboutir au plan d'intervention gradué. | |
|  Important | Le plan d'intervention gradué doit être réaliste, c'est-à-dire tenir compte des ressources de la commune et des délais effectifs de réalisation des actions. | |

STRATÉGIE CHOIX D'UNE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE À METTRE EN ŒUVRE

+

PLANIFICATION DES MISSIONS DÉFINITION DES ACTIONS À RÉALISER, COMMENT LES FAIRE, À QUEL MOMENT ET AVEC QUI

=

PLAN D'INTERVENTION GRADUÉ

IMPORTANT

Il faut élaborer un plan d'intervention gradué pour chacun des phénomènes retenus lors de la phase de diagnostic du risque inondation.

► E.1. DÉFINIR LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

La principale préoccupation est d'assurer la sécurité des personnes. Les consignes en cas d'inondation indiquent qu'il faut se réfugier dans les étages ou entreprendre une évacuation si l'habitation n'en comporte pas ou si l'on y est forcé par la crue. Ces consignes, justes mais de caractère général, ne permettent pas d'aborder la complexité et la variété des situations d'inondation et de vulnérabilité.

Le choix du mode de mise à l'abri des personnes dans un lieu sûr (sur place en étage ou après évacuation) nécessite une réflexion locale approfondie prenant en compte :

- le type de phénomène et ses caractéristiques, notamment la vitesse de montée des eaux et la durée de submersion ;
- l'anticipation possible ;
- la vulnérabilité des bâtiments (plain-pied ou avec étage) et de leurs accès ;
- la vulnérabilité des résidents.

Dans une première étape de réflexion sur un scénario, il est possible de raisonner par secteur géographique et niveau de gravité pour déterminer une stratégie globale à l'échelle de la zone étudiée. Le tableau page suivante illustre cette approche.

IMPORTANT

Il convient d'identifier les acteurs du territoire qui pourraient avoir besoin de plus de temps pour effectuer leur mise en sécurité (camping, hôpital, maison de retraite, ...). Il faut pour cela déterminer avec eux à quel moment il est important de les alerter pour qu'ils puissent agir avec un délai suffisant. Il est nécessaire que ces acteurs élaborent ensuite leur propre plan d'action en cas d'inondation.

ILLUSTRATION

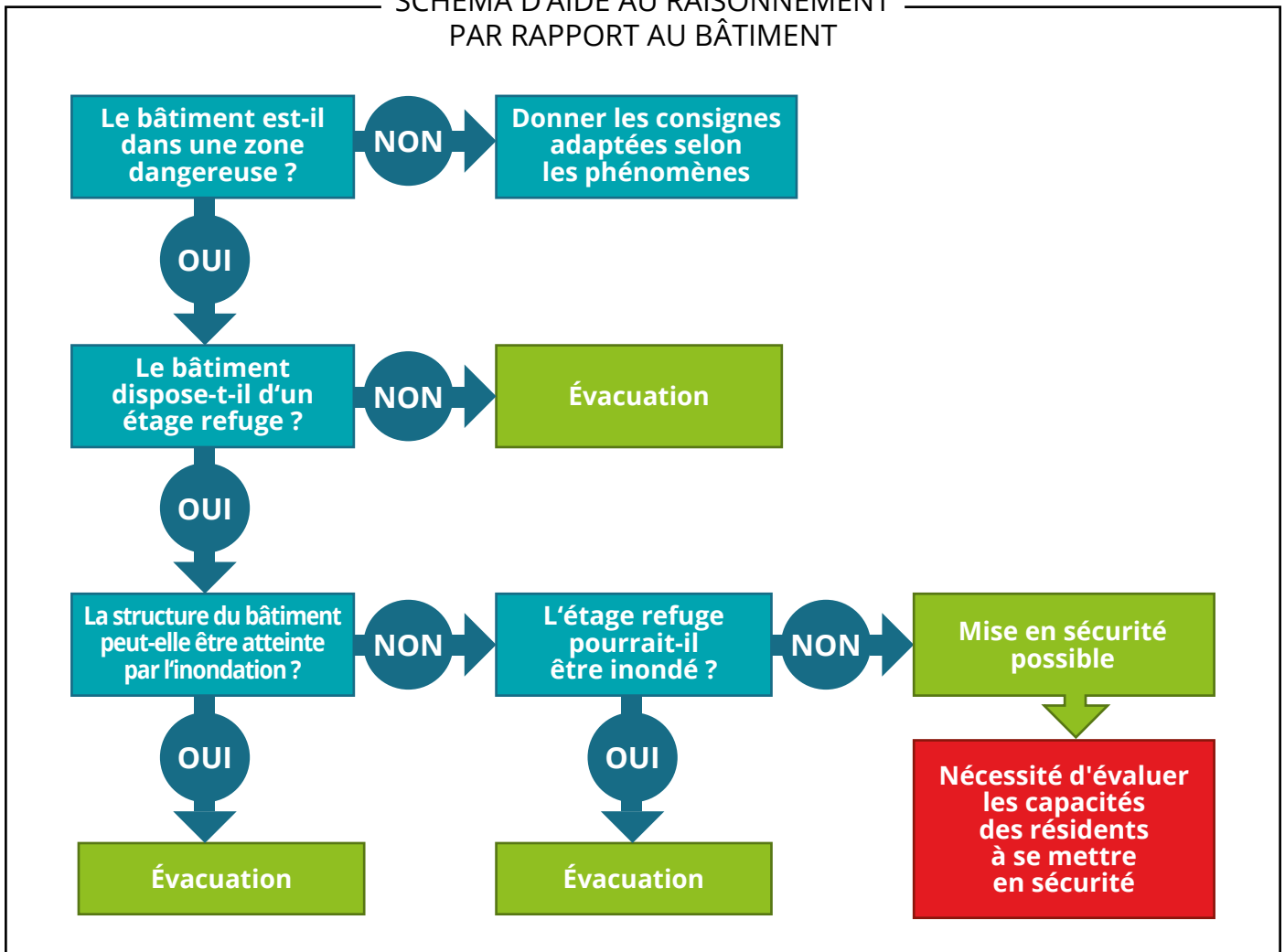
La caserne de sapeurs-pompiers de Decize (58) est l'un des premiers bâtiments impactés sur la commune lors des crues de la Loire et peut se retrouver sous plus d'un mètre d'eau. Il était donc nécessaire de prévoir une évacuation préventive du site, pour assurer la continuité des secours sur le secteur en cas de besoin. Le SDIS 58 prévoit ainsi dès qu'une crue importante de la Loire est annoncée, de déplacer l'ensemble des véhicules, matériels et personnels sur d'autres sites. Cette évacuation peut durer plusieurs heures en fonction des disponibilités des agents. Le SDIS 58 anticipera donc en réalisant l'évacuation des locaux plusieurs heures avant l'inondation réelle de la zone.

EXEMPLE DE TABLEAU D'AIDE À LA DÉFINITION DE LA STRATÉGIE GLOBALE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE, SCÉNARIO DE DÉBORDEMENT DU COURS D'EAU PRINCIPAL *

| Niveau de gravité* | Ensemble de la commune | | Secteur 1 : centre-ville | | Secteur ... : quartier périphérique | |
|---|--|---|---|---|--|--|
| | Impacts théoriques | Stratégie | Impacts théoriques | Stratégie | Impacts théoriques | Stratégie |
| Niveau 1 Hauteur d'eau ... m ou débit : ... m ³ /s | Premiers impacts sur la commune entraînant des inondations localisées sur les routes | Mise en place déviation et interdiction de circuler sur les routes inondées Information sur le risque de la population | Routes D1 et D2 inondées par 30cm d'eau | Mise en place déviation et interdiction de circuler sur les routes inondées Information sur le risque de tous les habitants Contact avec les personnes exposées du niveau 2 | Pas d'impacts sur le quartier | Information sur le risque de tous les habitants Contact direct avec les personnes exposées du niveau 2 (directeur du camping) |
| Niveau 2 Hauteur d'eau ... m ou débit : ... m ³ /s | Impacts sur les premières habitations situées en bordure du cours d'eau et le camping Pont centre-ville plus accessible | Première évacuation Mise en place d'équipes sur chaque rive car franchissement du cours d'eau plus possible | Maisons aux n°15 et 32 route D3 inondées par 20cm d'eau Pont plus accessible | Mise en place des protections provisoires pour la rue D3 Mise en place de deux équipes une sur chaque rive | Camping impacté | Début évacuation camping vers le gymnase |
| Niveau 3 Hauteur d'eau ... m ou débit : ... m ³ /s | Centre-ville inondé par 50 cm d'eau | Évacuation du centre-ville et la totalité du camping | Ensemble du quartier impacté par 50 cm d'eau | Évacuation du quartier rive gauche vers salle polyvalente, rive droite vers école Y | Camping totalement inondé et habitations aux n°3 et 8 rue D4 impactées | Camping évacué Évacuation des maisons impactées vers le gymnase |
| Niveau 4 ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

* Déclinaison du tableau p. 54

SCHÉMA D'AIDE AU RAISONNEMENT PAR RAPPORT AU BÂTIMENT



Dans une deuxième étape, il faut affiner en fonction des vulnérabilités particulières de la zone : nature des bâtiments ou du type de résidents.

Pour les inondations rapides, il est nécessaire de voir si le bâtiment peut offrir un espace refuge et si celui-ci peut être atteint par les résidents (voir schéma d'aide au raisonnement ci-dessus).

Si la mise en sécurité dans le bâtiment est possible, il faut s'assurer que les personnes résidentes aient à la fois les capacités physiques et le temps suffisant pour s'y réfugier. Une attention particulière doit être portée aux personnes recensées comme vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé...).

Pour l'évacuation, deux solutions sont envisageables, une évacuation de proximité dans un bâtiment voisin ayant un espace refuge suffisant ou une évacuation en dehors de la zone à risque. Dans ce

dernier cas, il faut préciser les modalités (à pied, avec véhicules individuels ou collectifs), les itinéraires et **le moment de déclenchement pour être sûr qu'elle puisse se faire en toute sécurité.**

! IMPORTANT

La stratégie retenue peut avoir des implications en dehors de la commune (par exemple la mise en place de déviations routières) ou nécessiter des ressources extracommunales (hébergement des personnes sur une autre commune...). Il est nécessaire de se coordonner avec les autres acteurs : communes, intercommunalité, conseil départemental, préfecture.

► E. 2. PLANIFIER LES MISSIONS

Une fois la stratégie choisie il faut la décliner pour une mise en œuvre concrète sur le terrain en :

- détaillant la réalisation des missions sous forme d'actions : que faire ?
- construisant le mode de réalisation des actions : qui le fait ? Comment et avec quoi ?
- définissant le moment où elles doivent être déclenchées : à quel moment faire ?

> DÉFINITION ET HIÉRARCHISATION ÉVENTUELLE DES MISSIONS SPÉCIFIQUES AU RISQUE INONDATION (NON EXHAUSTIF) : QUE FAIRE ?

Les missions à réaliser dans un objectif de gestion d'une inondation afin de protéger les personnes, de réduire les dégâts et d'accélérer le rétablissement post-inondation sont de natures diverses et variées. Elles peuvent être classées en grandes catégories de missions et comporter plusieurs types d'actions. Elles sont à adapter au phénomène prévisible, notamment crues lentes ou crues rapides :

- **évaluer la situation :**
 - exploitation des dispositifs d'anticipation ;
 - mise en place d'une surveillance locale ;
 - enregistrement régulier des niveaux d'eau et des secteurs inondés ;
 - relevés photographiques ;
 - ...
- **retarder ou réduire les effets de la crue dès la mise en vigilance (jaune ou orange) :**
 - gestion des systèmes de régulation des eaux (manœuvre de vannes, vidange de bassin...);
 - mise en place de système de protection temporaire (« digues amovibles », fermetures de portes étanches...);
 - inspection et nettoyage préventif d'ouvrages sur les réseaux d'eau pluviale, les piles de ponts... ;
 - surveillance des digues, levées et murs anti-crue ;
 - ...
- **informer et alerter la population et les acteurs du territoire tout au long de l'évènement, par des moyens redondants :**
 - affichage de rue (à proximité des points de barriérage) ;
 - panneaux à messages variables ;
 - message téléphonique (télé-alerte communale) ;

- réseaux sociaux ;
- site internet, en page d'accueil (mise à jour très régulièrement) ;
- ensemble mobile d'alerte sur véhicule communal.

► **réunions d'information de quartier :**

- mise en place d'un numéro d'appel téléphonique dédié ;
- porte-à-porte ;
- ...

+ POUR EN SAVOIR PLUS :

La préparation et la mise en œuvre de ces actions sont développées dans le guide pratique PCS au chapitre 3 « la priorité du PCS : alerte et information de la population ».

! IMPORTANT

Toutes les missions et actions suivantes doivent faire l'objet d'une information ou de consignes en direction des populations.

► **sécuriser les personnes :**

- mise à l'abri par évacuation ou par montée dans les étages ;
- fermeture d'établissements ;
- annulation de manifestation ;
- organisation de la vie courante dans le secteur inondé si la solution de l'évacuation n'est pas retenue (passerelle, navettes en bateau...);
- recenser les personnes impactées (évacuées ou demeurant sur place) ;
- ...

► **sécuriser les cheptels ;**

► **gérer la voirie :**

- mesure d'interdiction de la circulation ;
- bouclage des zones à risque ;
- mise en place de déviations routières sur le réseau communal ;
- ...

► **mettre en sûreté les biens pour réduire les dégâts de manière anticipée :**

- évacuation ou surélévation de matériels ou des biens ;
- évacuation des voitures en dehors des zones à risque ;

- mise en place de batardeaux pour les bâtiments ;
- démontage de certains matériels ;
- ...

► **mettre en place un centre d'accueil et de regroupement ;**

+ POUR EN SAVOIR PLUS :

La préparation et la mise en œuvre de cette mission est développée dans la plaquette « PCS, organiser le soutien des populations : mettre en place un centre d'accueil et de regroupement ».

► **centraliser les aides spontanées de solidarité et organiser leur répartition :**

- propositions d'hébergement ;
- offres de prestation ;
- fournitures de produits ou de biens ;
- ...

► **redéployer les prestations des services de proximité :**

- distribution postale ;
- ramassage scolaire ;
- assistance à domicile des personnes vulnérables ;
- collecte des ordures ménagères ;
- ...

► **protéger et gérer les réseaux :**

- électricité ;
- eau potable et assainissement ;
- gaz ;
- communications électroniques filaires ;
- chauffage urbain ;
- ...

+ POUR EN SAVOIR PLUS :

Guide du CEPRI « Le territoire et ses réseaux techniques face au risque d'inondation » de 2016 : https://www.cepri.net/tl_files/Guides%20CEPRI/Guide%20reseau.pdf

► **conduire des actions de retour à la normale immédiatement après le retrait des eaux :**

- nettoyage des voiries ;
- pompages ;
- gestion des systèmes de régulation des eaux ;
- relevé de laisses de crue ;
- organisation de la gestion des déchets ;
- ...

De plus, il est important de rappeler que la commune peut être impliquée de différentes manières dans la réalisation de ces missions :

► **en tant qu'administrateur du territoire et de son fonctionnement.** Elle prend les décisions, organise les missions, les décline à son niveau, donne des consignes aux autres acteurs pour qu'ils mettent en œuvre des actions ;

► **en tant que propriétaire d'un patrimoine immobilier et matériel qui peut être inondé.** Elle aura alors à réaliser des actions de sécurisation ou protection du bâti en question. Ces actions de protection des biens communaux peuvent soit nécessiter des moyens matériels ou humains importants, soit avoir un impact important sur la gestion de l'évènement et les dommages.

+ POUR EN SAVOIR PLUS :

Tout gestionnaire d'établissement recevant du public peut élaborer un Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté (POMSE). L'objectif principal du POMSE est de mettre en place une organisation interne aux établissements permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens présents dans l'établissement, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

Guide de l'IRMA « Le Plan d'Organisation de Mise en Sûreté (POMSE) dans les entreprises et les établissements recevant du public » de 2013 : http://www.irma-grenoble.com/01actualite/01articles_afficher.php?id_actualite=529

! IMPORTANT

- Lorsque l'utilisation de matériels (barrières, panneaux, véhicules...) ou de bâtiments est prévue dans le cadre d'un plan d'intervention gradué, il faut être sûr qu'ils seront disponibles le moment venu, donc pas directement impactés ou inaccessibles (exemple : le PCC doit être positionné en dehors des zones inondables car il est très déstabilisant de devoir déménager une cellule de crise en cours d'évènement) ;
- La protection des biens communaux permet de réduire les dommages et d'accélérer la remise en service des installations.

> CONSTRUCTION DES ACTIONS : QUI FAIT, COMMENT, AVEC QUOI ET QUAND ?

Cette phase de travail doit permettre de répondre à la question « comment faire pour accomplir les missions ». Il s'agit de préciser :

- ▶ Qui fait quoi ?
- ▶ Comment ?
- ▶ Avec quels moyens ? En combien de temps et pendant combien de temps ?

Il faut répartir les missions en fonction des ressources qui seront disponibles. Cela nécessite un travail de réflexion et de priorisation des actions afin d'être sûr de pouvoir mettre en œuvre les tâches qui ont été prévues.

! IMPORTANT

La construction des actions est développée dans le guide pratique PCS au chapitre 4 « Avec quoi faire face à un évènement : recensement des moyens ».

! ILLUSTRATION

Pour les ressources humaines, il faut raisonner en partant d'une hypothèse basse de personnes disponibles lors du déclenchement du dispositif. En effet il est plus simple d'intégrer des forces supplémentaires que de réadapter un dispositif surdimensionné pour lequel il faut redéfinir des priorités au dernier moment. Les paramètres cruciaux dont il faut tenir compte sont :

- la période de la semaine (jour ouvrable/ week-end), de la saison (scolaire, vacances) ;
- la disponibilité des personnes en fonction de leur lieu de résidence qui peut être affecté s'il est en zone inondable, des temps de trajets ; des difficultés d'accès (routes inondées, pont infranchissable)...

> DÉCISION DE DÉCLENCHEMENT D'UNE ACTION : À QUEL MOMENT FAIRE ?

L'incertitude de prévision est de nature différente selon le type de phénomène. Ainsi **à une échéance de 24 h, l'incertitude n'est pas la même selon le type d'inondation :**

- ▶ pour un cours d'eau à cinétique lente, la crue est en cours, l'incertitude porte uniquement sur les niveaux d'eau prévus ;
- ▶ pour un cours d'eau à cinétique rapide, l'incertitude concerne à la fois la concrétisation de la crue et les niveaux d'eau possibles. En effet, la prévision de l'inondation est faite à partir de la prévision pluviométrique (localisation, intensité, cumul, limite pluie/neige...). La réalisation du phénomène et son intensité dépendent de la pluie réellement tombée.

Les actions prévues doivent pouvoir être réalisées en toute sécurité, aussi bien pour les intervenants de la collectivité que pour les personnes impactées.

! ILLUSTRATION

Pour les inondations à cinétique rapide, il est nécessaire d'anticiper des actions car certaines ne peuvent pas être réalisées quand le phénomène se déclenche. C'est le cas de l'évacuation en dehors d'une zone à risque. L'évacuation d'un tel secteur peut être envisagée de manière progressive en fonction des prévisions et des incertitudes :

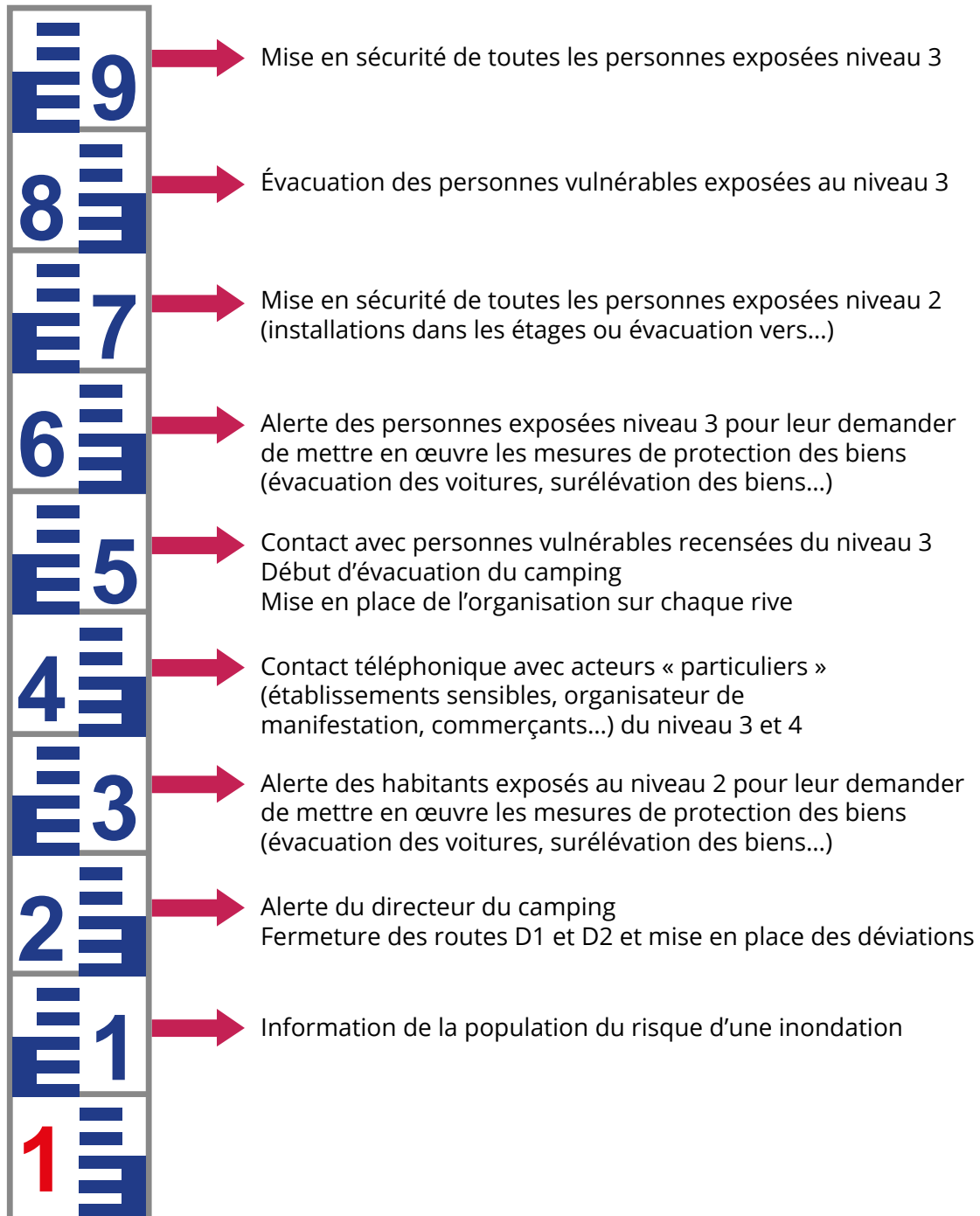
- évacuation des personnes vulnérables recensées (à mobilité réduite, âgées, isolées...)
- évacuation de maisons de plain-pied à proximité immédiate du cours d'eau ;
- ...

On peut aussi prévoir l'évacuation des parkings souterrains et la mise en sécurité des véhicules hors zone inondable.

▶ E. 3. RÉDIGER LE PLAN D'INTERVENTION GRADUÉ


La dernière étape consiste à élaborer le déroulement chronologique des actions pour chaque secteur identifié. L'ensemble des déroulés de tous les secteurs est à synthétiser pour obtenir le plan d'intervention gradué par rapport au scénario étudié. En passant de scénarios de gravité à trame chronologique des actions, l'équipe municipale dispose ainsi **d'un outil d'aide à la décision pour piloter et anticiper la gestion de l'évènement.**

EXEMPLE DE PLAN D'INTERVENTION « GRADUÉ » EN FONCTION DE LA STRATÉGIE RETENUE *



* Déclinaison du tableau p. 72

PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE EN CAS D'INONDATION, SAINT-PAUL-EN-JAREZ

| RÉACTION FACE AU PHÉNOMÈNE (A lire de bas en haut) | |
|--|---------------------------------------|
| INFORMATIONS POUR DECLENCHER LES SEUILS | ECHELLE LIMNIMÉTRIQUE (HAUTEUR D'EAU) |
| <p>ÉVACUATION DU TRONCON DO3 ET VIGILANCE DU SECTEUR ÉTENDU DU CHÉRIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur d'eau de 2 mètre sur l'échelle limnimétrique des Fabriques - Débit de 61 m³/s - Réception de l'alerte du tronçon DO3 - Si la crue continue de monter et que la décrue n'est pas annoncée | |
| <p>VIGILANCE SUR LES SECTEUR DES FABRIQUES TRONCON DO3 ET ÉTENDU DU CHÉRIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur d'eau de 1,8 mètre sur l'échelle limnimétrique des Fabriques - Débit de 49 m³/s - Réception de la pré-alerte du tronçon DO3 - Si la crue continue de monter et que la décrue n'est pas annoncée | |
| <p>PÉRIODE TRANSITOIRE GARDER LE POSTE DE COMMANDEMENT ARMÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la crue continue de monter et que la décrue n'est pas annoncée garder le poste de commandement armé | |
| <p>PHASE IV SI ÉVACUATION (CHÉRIER TRONCON DO4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur d'eau de 1,6 mètre sur l'échelle limnimétrique des Fabriques - Débit de 38 m³/s - Réception de l'alerte du tronçon DO4 - Si la crue continue de monter et que la décrue n'est pas annoncée armer le poste de commandement communal. | |
| <p>PHASE III ARMEMENT DU PCS</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la réception de l'alerte DO2 - Hauteur d'eau de 1,2 mètre sur l'échelle limnimétrique des Fabriques - Débit de 24 m³/s - Si la crue continue de monter et que la décrue n'est pas annoncée armer le poste de commandement communal. | |
| <p>PHASE II PRÉ-ALERTE</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la réception de l'appel de SAPHYRAS (10 min à 1h avant la pré-alerte du tronçon DO2) | |
| <p>PHASE I MISE EN VIGILANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vigilance via la préfecture GEDICOM - Vigilance via météo France APIC | |
| <p> Attention, pour toute hauteur d'eau supérieure à 2 mètres, l'échelle limnimétrique des Fabriques n'est plus assez haute. Cependant les débits donnés sur SAPHYRAS peuvent encore être utilisés pour évaluer la puissance du cours d'eau ainsi que l'occurrence du phénomène. Le mur sur laquelle est fixée l'échelle limnimétrique mesure environ 2,5 à 2,7 mètres.</p> | |
| <p><i>Les précipitations servent à anticiper le phénomène et les débits à se conforter dans la posture à adopter</i></p> | |